

## SYNTHÈSE

Commune rurale de 554 habitants, la Chèze est située à la frontière sud des Côtes-d'Armor, à 10 km de Loudéac. Sa population a baissé de 13 % depuis 2008, et se caractérise par son vieillissement. La commune compte de nombreux équipements, dont une piscine extérieure ouverte en juillet et août, un camping municipal, un centre communal de santé, une école primaire publique et une privée, ainsi que trois salles municipales et équipements sportifs (tennis, de football). Elle appartient à la communauté de communes de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

Pour améliorer la qualité de ses comptes, la commune devra mettre en place un inventaire de son patrimoine et une comptabilité des engagements. Elle devra également renforcer l'information apportée par ses documents budgétaires en renseignant de manière plus complète les annexes obligatoires. Son budget annexe lotissement ne respecte pas la réglementation : il ne retrace pas l'ensemble des flux concernés, des montants importants (subventions reçues, dépenses, emprunts souscrits) sont imputés sur le budget principal, ce qui ne permet pas d'avoir aisément une vue d'ensemble de la situation financière de l'opération.

La situation financière de la commune apparaît globalement stable en 2022 par rapport à 2018, avec un niveau d'épargne brute satisfaisant (18 % pour un minimum de 15 % généralement attendus) mais inférieur à la moyenne régionale (21 %). Elle bénéficie de dotations qui ont progressé et sont supérieures à la moyenne ; bien qu'élevées, ses charges de fonctionnement et de personnel ont été contenues, seules les dépenses obligatoires et les indemnités des élus ont progressé.

Toutefois, ses bases fiscales sont faibles et ses taux d'imposition supérieurs à la moyenne ; ses ressources d'exploitation ont baissé dans le contexte de la Covid en 2020 et 2021, et ne sont pas revenues à leur niveau antérieur, malgré une revalorisation des tarifs. En outre, ses charges générales et de personnel sont significativement supérieures aux moyennes, et le budget annexe lotissement présente un risque financier non négligeable. La prospective financière au fil de l'eau confirme, même en limitant fortement les investissements, que la situation devrait se dégrader avec une capacité d'épargne nette faible voire négative, du fait du niveau élevé d'endettement.

La faiblesse des ressources propres et le niveau d'endettement élevé limitent considérablement les marges de manœuvre de la commune et empêchent un financement soutenable de futurs investissements. Cette situation doit conduire la commune à hiérarchiser ses priorités et notamment à différer les investissements non urgents. Elle retrouvera une certaine marge de manœuvre après le remboursement d'un emprunt arrivant à échéance en 2027.

## RECOMMANDATIONS

*Sur le fondement des observations du rapport, la chambre formule les recommandations et rappels au respect des lois et règlements suivants :*

**Recommandation n° 1.** : Mettre en place un inventaire physique et comptable des immobilisations et s'assurer de sa conformité avec l'état de l'actif. .... 9

**Recommandation n° 2.** : Mettre en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 une comptabilité d'engagement conforme aux exigences fixées par l'instruction budgétaire et comptable M57.9

**Recommandation n° 3.** : Retracer dans le budget annexe Lotissement des Colombières l'ensemble des dépenses et recettes portant sur la réalisation de cette opération d'aménagement.  
..... 15

*Les recommandations et rappels au respect des lois et règlements formulés ci-dessus ne sont fondés que sur une partie des observations émises par la chambre. Les destinataires du présent rapport sont donc invités à tenir compte des recommandations, mais aussi de l'ensemble des observations détaillées par ailleurs dans le corps du rapport et dans son résumé.*

*Il est par ailleurs rappelé que l'article L. 243-9 du code des juridictions financières pose l'obligation, dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, de présenter, dans un rapport de suites, les actions entreprises à la suite des recommandations mais aussi de l'ensemble des observations de la chambre.*